



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°13-2023-164

PUBLIÉ LE 19 JUILLET 2023

Sommaire

Sous-préfecture de l'arrondissement d Aix-en-Provence /

13-2023-06-09-00012 - Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle?? chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Bouc Bel Air (2 pages)	Page 3
13-2023-06-09-00013 - Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle?? chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Cabriès (2 pages)	Page 6
13-2023-06-09-00011 - Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle?? chargée de la régularité des listes électorales de la commune d Alleins (2 pages)	Page 9
13-2023-07-12-00014 - Arrêté du 12/07/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle?? chargée de la régularité des listes électorales de la commune d Aurons (2 pages)	Page 12

Sous-préfecture de l'arrondissement
d Aix-en-Provence

13-2023-06-09-00012

Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des
membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de
la commune de Bouc Bel Air



Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de BOUC BEL AIR

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2020 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de BOUC BEL AIR ;

VU la proposition du Maire de BOUC BEL AIR en date du 24 mai 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de BOUC BEL AIR en date du 15 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 1^{er} décembre 2020 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BOUC BEL AIR est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	BIECHE	Dominique
Titulaire	LOUIS	Evelyne
Titulaire	VITIELLO	Marie-Pierre
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	CAYLA	Hervé
<i>Suppléant</i>		

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	CANOBIO	Philippe
<i>Suppléant</i>		

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de BOUC BEL AIR sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 09/06/2023

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

Bruno CASSETTE

Sous-préfecture de l'arrondissement
d Aix-en-Provence

13-2023-06-09-00013

Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des
membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de
la commune de Cabriès



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence

Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de CABRIÈS

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 mars 2021 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de CABRIÈS ;

VU la proposition du Maire de CABRIÈS en date du 23 mai 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de CABRIÈS en date du 15 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 22 mars 2021 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de CABRIÈS est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	LEBOURGEOIS	Serge
Titulaire	DANIEL	Florence
Titulaire	VAN DEN PLAS	Marianne

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	LLUELLES	Nathalie
Titulaire	FABRE-AUBESPY	Hervé

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de CABRIÈS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 09/06/2023

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

Bruno CASSETTE

Sous-préfecture de l'arrondissement
d Aix-en-Provence

13-2023-06-09-00011

Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des
membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de
la commune d Alleins



Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'ALLEINS

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2020 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune d'ALLEINS ;

VU la proposition du Maire d'ALLEINS en date du 25 mai 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune d'ALLEINS en date du 27 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 23 octobre 2020 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune d'ALLEINS est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	AUBERT	Pierre
Titulaire	BERTO	Roger
Titulaire	DELIGNY	Yveline
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	JUVIGNY	Daniel
Titulaire	BLANC	Jean-Charles
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire d'ALLEINS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 09/06/2023

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

Bruno CASSETTE

Sous-préfecture de l'arrondissement
d Aix-en-Provence

13-2023-07-12-00014

Arrêté du 12/07/2023 portant désignation des
membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de
la commune d Aurons



Arrêté du 12/07/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'AURONS

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2020 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune d'AURONS ;

VU la proposition du Maire d'AURONS en date du 25 mai 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune;

VU le tableau du conseil municipal de la commune d'AURONS en date du 12 janvier 2023;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 11 décembre 2020 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune d'AURONS est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Conseiller municipal titulaire	LEFUR	Véronique
<i>Conseiller municipal suppléant</i>		
Délégué du TGI titulaire	BORIES	Francis
<i>Délégué du TGI suppléant</i>		
Délégué de l'Administration titulaire	GASS épouse CAYUELA	Nadine
<i>Délégué de l'Administration suppléant</i>		

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire d'AURONS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 12/07/2023

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

Bruno CASSETTE